



Signes conventionnels

Complément à la topographie - Point	Infrastructures - Ligne
Bâtiment	Voie d'accès
Bâtiment en construction	Ligne de transport d'énergie
Bâtiment en ruine	Autre
Maison mobile	Courbes de niveau - Ligne
Centre de ski alpin	Courbes mètre
Camp de camping	Courbes intermédiaires
Hydrobase	Canal - Ligne de cadastre
Mise à l'échelle	Canal - Ligne de rang
Éclaircir à bois	Canal - Ligne de lot
Éclaircir	Canal - Ligne de complément
Éclaircir - Point	Échelle
Point	Tr. des coordonnées MTM
Hydrographie - Ligne	Hydrographie - Surface
Réseau hydrographique	Réseau hydrographique
Aléas humide	Réseau hydrographique
Complément au Réseau hydrographique	Réseau hydrographique
Réseau routier - Ligne	Réseau routier
Réseau routier	Réseau routier
Autovoutes	Complément au Réseau routier

Légende des possibilités agricoles des sols

CLASSES
 La présente méthode de classement groupe les sols minéraux en sept classes d'après les renseignements contenus dans les relevés pédologiques. Les sols des classes 1, 2, 3 et 4 sont considérés aptes à la production continue des récoltes de grande culture, ceux des classes 5 et 6 ne conviennent qu'aux plantes fourragères vivaces et ceux de la classe 7 ne conviennent à aucune de ces productions.

Le classement repose sur les postulats suivants:
 Le travail du sol et les récoltes se font à l'aide de la machinerie moderne.
 Le terrain qui nécessite des améliorations (y compris le drainage), que l'exploitant peut exécuter lui-même, est classé selon les limitations ou les risques que son utilisation pourrait entraîner après ces améliorations.
 Le terrain qui nécessite des améliorations dépassant les capacités de l'exploitant est classé d'après les limitations actuelles.
 On ne tient pas compte de la distance des marchés, de la qualité des routes, de l'emploi ou de l'étendue des exploitations, du mode de fertilisation, des systèmes de culture, de l'habileté ou des ressources des exploitants, ni des dommages que des tempêtes pourraient causer aux récoltes.
 Le classement ne tient pas compte des aptitudes des sols pour la production d'arbres, l'établissement de vergers, la culture de petits fruits et de plantes d'ornement, la récréation et la faune.
 Les classes sont fondées sur l'intensité plutôt que sur le genre des limitations imposées dans l'utilisation des sols pour des fins agricoles.
 Chaque classe comprend plusieurs sortes de sols, dont certains, dans une même classe, exigent une gestion et des traitements différents.

CLASSE 1 - SOLS NE COMPORTANT AUCUNE LIMITATION IMPORTANTE DANS LEUR UTILISATION POUR LES CULTURES.
 Ces sols sont profonds, bien ou imparfaitement drainés, ils retiennent bien l'eau et l'azote naturel, ils sont bien pourvus d'éléments nutritifs. Les travaux de culture et d'entretien sont faciles. Une bonne gestion permet d'obtenir une productivité élevée à un rendement élevé pour un coût modéré de grandes cultures.

CLASSE 2 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS OU UN RESTREIGNEMENT QUE L'ON PEUT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSER DES PRATIQUES MODÉRÉES DE CONSERVATION.
 Ces sols sont profonds et retiennent bien l'eau; leurs limitations sont modérées. Les travaux s'y exécutent avec un minimum de difficulté. Une bonne gestion y assure une productivité variant de modérément élevée à élevée pour un choix possible de cultures.

CLASSE 3 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS MODÉRÉMENT GRAVES OU UN RESTREIGNEMENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSER DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.
 Les sols de cette classe ont des limitations plus graves que ceux de la classe 2. Elles touchent une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps de facilité d'entretien, de travail, de préparation du sol, d'ensemencement et de moisson, choix des cultures et méthodes de conservation. Bien exploités, ces sols ont une productivité possible ou modérément élevée pour un choix modéré de cultures.

CLASSE 4 - SOLS COMPORTANT DE GRAVES LIMITATIONS OU UN RESTREIGNEMENT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSER DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.
 Les limitations dans cette classe se font en grande partie au moment de la production de plantes fourragères vivaces, de la culture de céréales, de la culture de légumes, de la culture de plantes d'ornement, de la culture de petits fruits et de la culture de plantes d'ornement. Les sols sont peu ou pas productifs pour un choix restreint de cultures, mais ils peuvent avoir une productivité élevée pour une culture spécialement adaptée.

CLASSE 5 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES ET NE CONVIENTENT QU'À LA PRODUCTION DE PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES, MAIS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.
 Les sols de cette classe ont des limitations très graves qu'ils ne peuvent connaître à la production continue de plantes annuelles de grande culture. Ils peuvent produire des plantes fourragères vivaces, des légumes, des cultures, et ils peuvent être améliorés au point de produire des récoltes agricoles. Les pratiques d'amélioration peuvent comprendre le drainage, l'ensemencement, les façons culturales, l'ensemencement, la fertilisation, ou l'ensemencement de ces sols.

CLASSE 6 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES, INAPTES À PRODUIRE D'AUTRES PLANTES QUE DES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES ET NON SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.
 Ces sols souffrent aux années de sécheresse d'une certaine puissance souterraine, mais leurs limitations sont tellement graves qu'il n'est guère pratique de chercher à les améliorer à l'aide des machines agricoles, soit parce que le terrain ne se prête pas à l'emploi de ces machines, ou que le sol ne se prête pas convenablement aux travaux d'amélioration, soit encore parce que la période de naissance est très courte.

CLASSE 7 - SOLS UTILISABLES SOIT POUR LA CULTURE SOIT POUR LES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES.
 Cette classe comprend aussi les rivières de roc nu, toute autre superficie dépourvue de sol et les zones d'un trop petit pour figurer sur les cartes.

SOLS ORGANIQUES - (Non inclus dans le système de classement)

SOLS-CLASSES
 À l'exception de la classe 1, les classes sont subdivisées en sous-classes d'après des limitations reconnues. Ces sous-classes sont les suivantes:
 C: Climat désavantageux - La période limitative est soit la basse température, soit la faible précipitation ou la mauvaise répartition au cours de la période de végétation ou un ensemble de ces facteurs.
 D: Mauvaise structure, perméabilité réduite, ou les deux à la fois - Les sols sont difficiles à travailler, ils absorbent l'eau lentement, ou la profondeur de la couche d'engorgement est limitée.
 E: Dommages par l'érosion - Les dommages causés antérieurement par l'érosion limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.
 F: Fertilité - Faible fertilité due au manque d'éléments nutritifs assimilables, à la forte acidité ou alcalinité, la faible capacité d'échange, de fortes teneurs en carbonate de calcium ou la présence de composés toxiques.
 I: Inondation - Les crues des cours d'eau et des lacs limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.
 M: Humidité - La faible capacité de rétention pour l'eau, causée par des caractéristiques physico-chimiques du sol, limite la croissance des plantes cultivées. (Ne pas confondre avec la sécheresse due au climat).
 N: Salinité - La présence de sels solubles limite la croissance des plantes cultivées.
 P: Pierres - Les pierres nuisent aux travaux de préparation, d'ensemencement et de moisson.
 R: Sol mince sur roche consolidée - La roche consolidée se trouve à moins de trois pieds de la surface.
 S: Limitations du sol - Présence de deux des sous-classes D, F, M et N ou davantage.
 T: Relief défavorable - La déclivité ou le modèle du terrain limite l'utilisation pour l'agriculture.
 W: Excès d'humidité - L'utilisation pour l'agriculture est limitée par la présence d'un excès d'eau provenant de causes autres que l'inondation, soit, mauvais drainage, plan d'eau élevé, infiltration et ruissellement dans un terrain étroitement voisin.
 X: Limitations peu graves mais cumulatives - Sols classés d'après une limitation modérée, causée par l'effet cumulé de plusieurs caractéristiques défavorables dont chacune prise séparément n'est pas assez grave pour modifier le classement. (Ces sous-classes complètes suivent soit le "a" ou "b" qui se rapporte à la classe immédiatement inférieure à la meilleure classe dans une sous-région climatique).

SYMBOLIS
 Les gros chiffres indiquent les classes de possibilités.
 Les petits chiffres placés à la droite d'un numéro de classe indiquent la proportion dans laquelle cette classe est présente sur un total de 10.
 Les lettres placées à la suite des numéros de classe indiquent les sous-classes. C'est-à-dire les limitations.

EXEMPLES:
 4^T P - Désigne une superficie de classe 4 dont les limitations sont dues au relief et à la perméabilité.
 2^I 4^P - Désigne une superficie de classe 2, avec limitation due au relief, et de classe 4, avec limitation due à la perméabilité. Une et l'autre occupent la moitié dans les proportions de 2 et 3.

N.B. La lettre utilisée pour toute superficie est déterminée par le premier chiffre du symbole.
 Pour les superficies comprenant deux ou trois classes, la classe dominante est indiquée la première.

irida Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

Classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole

Édition :
 Cartographie, IRIDA
 2700 rue Émile
 Québec, P.Q.
 G1P 3W5
 Tél. 418-643-2380
 www.irida.qc.ca

Topographie : Service de la cartographie, Ministère des Ressources Naturelles du Québec.
 Possibilités d'utilisation agricole : Documents originaux : Inventaire des Terres du Canada, ARDA, 1-50 000, 1969
 Acquisition sous forme numérique : Département de la cartographie, IRIDA.
 Cette carte a été réalisée à l'aide du logiciel GIBMA (Gestion Intégrée des Ressources en Milieu Agricole) développé par la Direction des Ressources Informatiques du MAPAQ.



Échelle : 1:20000
 Feuillet
 31802201